

Date de la séance

Le 24 septembre 2025

Date de convocation

Le 18 septembre 2025

Date de publication

Le 18 septembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 26

Procurations 6

Excusé 0

Absent 2

N° 2025-09-48

**OBJET :**

**MODIFICATION DES  
STATUTS -  
CHANGEMENT DE  
SIEGE SOCIAL**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le mercredi 24 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISE, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

**Procurations :**

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Jean-Christophe SEGUIER à Olivier LEPRETRE

Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT

Sidonie KARM à Hajer RIVIERE

Martine DELORENZI à Jean Bernard HETZEL

Damien GUIBOUT à Nathalie CAHUZAC

**Excusé : /**

**Absents :**

Jérôme COTIGNY

William FALCHETTO

**Secrétaire de séance :** Agnès TABARY

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012181-0004 du 29 juin 2012 portant création de la communauté de communes Gally Mauldre et adoption de ses statuts,

**CONSIDERANT** qu'il apparait souhaitable de modifier les statuts de la communauté de communes pour transférer le siège de la communauté au 43 grande rue, 78810 FEUCHEROLLES et ce dans un souci de bonne organisation et d'optimisation du fonctionnement de la communauté.

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 17 septembre 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts constitutifs de la communauté de communes visant à transférer le siège de la communauté au 43 grande rue, 78810 FEUCHEROLLES.

**PRECISE** que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues aux articles L 5211-16 à L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président  
Patrick LOISEL

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .....29/09/25.....
- Document rendu exécutoire le .....29/09/25.....